



UN PROJET COMMUN DE BOUSSENS À CARBONNE

Une gestion durable de la Garonne

Le 7 octobre s'est tenue à la mairie de Cazères la première réunion de lancement de la démarche pour une gestion durable de la Garonne entre Boussens et Carbonne.

Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (Sméag) avait invité à cette réunion l'ensemble des élus, organismes et associations locales en lien avec la Garonne. Plus de 40 personnes avaient répondu à l'appel témoignant ainsi de leur grand intérêt pour ce fleuve.

Cette réunion présidée par M. Jacques Leclerc, vice-président du Sméag et conseiller général de la Haute-Garonne, s'est déroulée en présence de M. Christian Sans conseiller général du canton et maire de Boussens, Michel Faguet, maire adjoint de Cazères, ainsi que les maires et représentants des communes de Gensac sur Garonne, Saint Julien, Rieux, Carbonne, Couladères, Palaminy, et Mauran.

UNE APPROCHE INNOVANTE.

"Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet de



Une vue partielle des représentants d'associations

coopération Sud'eau pour une gestion durable des cours d'eau dont l'objectif est la réalisation de programmes d'actions selon de nouvelles méthodes de participation des acteurs, notamment des riverains", explique Fabienne Sans, chargé de mission au Sméag. Il est financé par le programme Interreg Sud-ouest européen et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Que peut-on faire, que doit-on faire pour valoriser ce secteur de Garonne? C'est à cette vaste question que le Sméag souhaite répondre avec l'ensemble des acteurs du fleuve. Ce secteur est en

effet très particulier car fortement influencé par les barrages. Il possède un véritable patrimoine naturel et un potentiel de développement de activités économiques et de loisir autour de la Garonne et de ses plans d'eau notamment. Aujourd'hui cependant, avec l'envasement des bases nautiques, l'accumulation des déchets, la dégradation des berges et de la végétation au pied des barrages, il apparaît nécessaire d'agir, mais avec discernement, précise Paul Simon du Sméag. La réflexion permet

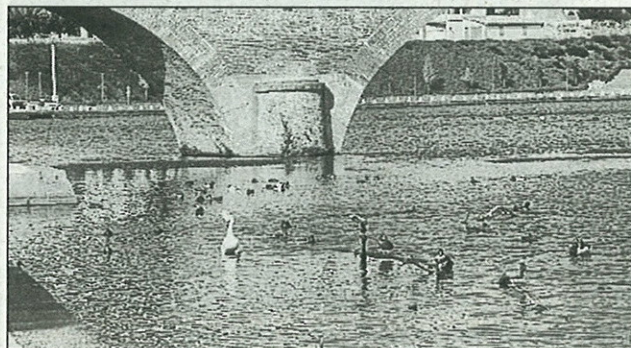
tra de faire le point sur tous les problèmes et leurs interactions et d'aboutir ainsi à un ensemble d'actions cohérentes conciliant les usages et la sensibilité des milieux naturels. Comme le souligne M. Leclerc : "il faudra néanmoins dégager des priorités et la décision appartiendra aux élus."

Les participants à cette réunion devaient manifester leur satisfaction d'être pleinement associés à cette démarche ; d'autant que les attentes sont fortes.

Transmis par FG



Le conseiller général Christian Sans et la secrétaire de mairie



L'envasement du plan d'eau au niveau de Cazères. Le dilemme intervenir sans détruire un écosystème